



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 19/054/AFF FONC**

**SÉANCE DU 29 MAI 2019**

**OBJET** : AFFAIRES FONCIÈRES

Cession de la parcelle cadastrée section A n° 1282 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> à Madame Jeanne MARCELLESI.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mai à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 mai 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Absents** : Marie-Antoinette CUCCHI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jean-François GIRASCHI ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Léa MARIANI à Sylvie ROSSI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux affaires foncières et immobilières, soumet au conseil municipal rapport suivant.

Par courrier en date du 31 mars 2009, Pauline MARCELLESI née LEANDRI demandait à la Commune la cession d'une petite parcelle de terrain d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> cadastrée section A n° 1282 située au hameau de Cartalavonu.

Par délibération n° 11/008/AFF FONC du 15 avril 2011, le Conseil Municipal avait approuvé ladite cession pour un montant de 90 €. Ce montant a été modifié par délibération n° 13/098/AFF FONC du 20 décembre 2013 et a été porté à 300 €.

Par avis des Domaines n° 2015-247V0369 du 25 septembre 2015 et n° 2016-247V0132 du 30 mars 2016, le montant de 300 € n'a pas évolué.

Jeanne MARCELLESI a réitéré la demande d'achat de la parcelle par courrier en date du 22 février 2018, suite au décès de sa mère. Elle préconise le choix du Notaire Roger TAFANI qui se chargera de l'établissement de l'acte à ses frais.

C'est pourquoi, il s'agit de faire droit à sa demande d'achat.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment l'article L. 3211-14,

Vu l'avis du Service Local du Domaine référencé LIDO n° 2019-247 V 113 en date du 25 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section A n° 1282 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> à Madame Jeanne MARCELLESI, pour un montant de 300 € (trois cent euros).

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à procéder aux démarches nécessaires à l'établissement de l'acte et à signer l'acte de vente en la forme notariée auprès de Maître Roger TAFANI. Les frais notariés resteront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 3 :** Les recettes correspondantes seront constatées comme suit :

- chapitre 2111 : vente de terrains nus,
- compte 21 : immobilisations corporelles.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	17
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

